

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Nom du Produit	CSM-3
	Code du produit.	Non applicable
	Identificateur de formule unique (IFU)	Non applicable
	Forme nano	Le produit ne contient pas de nanoparticules.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
	Usages déconseillés	Rien de connu
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH Tatschenweg 1 74078 Heilbronn Deutschland
	Téléphone	+49 (0) 7131 39099-0
	Fax	+49 (0) 7131 39099-229
	E-mail (personne compétente)	mm.de@vpgsensors.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Tél. d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59
		Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine
		(00-1) 703-527-3887
		CHEMTREC (24 heures)
	Langues parlées	Toutes les langues européennes officielles.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Aerosol 1; H222, H229 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 3; H412
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	
	Nom du Produit	CSM-3
	Pictogramme(s) de Danger	 
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Contient:	Trans-dichloroethylene
	Mention(s) de Danger	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

Mention(s) de mise en garde	H332: Nocif par inhalation. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Information supplémentaire	Aucun attribué
2.3 Autres dangers	Peut provoquer une arythmie cardiaque. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.
	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Récipient sous pression. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances - non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Trans-dichloroethylene	>60 - <100	156-60-5	205-860-2	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 3; H412
Dioxyde de carbone	>1 - <10	124-38-9	204-696-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Press. Gas (gaz comprimé); H280

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Inhalation

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Éviter le contact avec la peau. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. Les installations de lavage des yeux doivent être installées, si possible, à proximité du lieu de travail.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

Contact avec la peau	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.
contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une arythmie cardiaque. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction	Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction appropriés	
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, les récipients peuvent exploser. Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau. La décomposition thermique générera des vapeurs toxiques et corrosives: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Phosgène et Chlorure d'hydrogène. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Si on chauffe, les récipients fermés peuvent éclater par explosion.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas absorber à l'aide de sciure ou d'autres matières absorbantes combustibles. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

6.4 Référence à d'autres sections

déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Laisser s'évaporer les faibles quantités déversées, à condition qu'une ventilation suffisante soit assurée.

Voir Rubrique: 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles

Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Tenir au frais. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Stable dans les conditions normales.

Ranger séparément des matières réductrices et des matières inflammables et/ou combustibles, par exemple. Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts, Acides et Alcalis

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Carbone (dioxyde de)	124-38-9	5000	9000	-	-	-	-	238	2007

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 valeur limite biologique

Non fixé

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Recommander un appareil d'aspiration local.

Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.

Les installations de lavage des yeux doivent être installées, si possible, à proximité du lieu de travail.

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (EN374). Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: PVC / Caoutchouc nitrile

Protection de corps:

Porter des vêtements de travail anti-poussière. Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

en fortes concentrations: Porter un équipement de respiration approprié. Recommandés: Appareil respiratoire autonome (DIN EN 137)

Risques thermiques

non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	tranchant, Sévère
Point de fusion et point de congélation	- 50 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	48 °C
Inflammabilité	non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosivité ou limites inférieure et supérieure d'inflammabilité	9.7 – 12.8 %
Point éclair	2 – 4 °C
Température d'auto-inflammation	Non fixé
Température de décomposition	Non fixé
pH	Non fixé
Viscosité, cinématique	Non fixé

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

Solubilité	Soluble dans l'eau. 6.3 mg/ml @ 25 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non fixé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité et/ou densité relative	1.28 g/ml @ 20 °C
Densité de vapeur relative	non déterminé
Caractéristiques des particules	Non applicable - Liquide

9.2 Autres informations

Propriétés explosives	Non Explosif
Propriétés comburantes	Non comburant (oxydant).
Teneur en composés organiques volatiles	96%
Taux d'évaporation	2.80

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire direct. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
10.5 Matières incompatibles	Ranger séparément des matières réductrices et des matières inflammables et/ou combustibles, par exemple. Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts, Acides et Alcalis
10.6 Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique générera des vapeurs toxiques et corrosives. Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Phosgène et Chlorure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
Inhalation	Mélange: Acute Tox. 4; H332: Nocif par inhalation. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50: >10 – ≤20 mg/l
Trans-dichloroethylene	Acute Tox. 4; H332: Nocif par inhalation. UE Classification harmonisée.
Contact avec la peau	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Mélange: Eye Irrit. 2; H319
Trans-dichloroethylene	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Irritant pour les yeux. (lapin) – OECD 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

Mutagenicité sur les cellules germinales	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Mélange: STOT SE 3; H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Trans-dichloroethylene	STOT SE 3; H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers	
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.
11.2.2 Autres informations	Aucune

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	Mélange: Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Trans-dichloroethylene	Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.2 Persistance et dégradabilité	EC50 (48 heures) 36.36mg/L (Algae) Aucune information sur le mélange lui-même.
Trans-dichloroethylene	Facilement biodégradable.
Carbon dioxide	Facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
Trans-dichloroethylene	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Log KOW <3
Carbon dioxide	Aucune donnée disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune information sur le mélange lui-même.
Trans-dichloroethylene	Peut être dérogé sur la base de: faible coefficient de partage
Carbon dioxide	Aucune donnée disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
12.7 Autres effets nocifs	Rien de connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets): HP4, HP5, HP6, HP14
13.2 Indications diverses	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou Numéro d'identification	ADR/RID UN 1950	ADN UN 1950	IMDG UN 1950	IATA/OACI UN 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS, flammable	AEROSOLS, flammable	AEROSOLS, flammable	AEROSOLS, flammable

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	2	2	2.1	2.1
14.4	Groupe d'emballage	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.5	Dangers pour l'environnement	Non applicable	Non applicable	Non classé comme Polluant Marin.	Non applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.8	Indications diverses	Recommandés: Route/Rail/Transport maritime only.			

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Notice explicative sur la limite d'occupation:

À observer:

L'aérosol est emballé conformément à la directive du Conseil générateurs d'aérosols directive 75/324/CEE, telle que modifiée. Inversé epsilon étiquetage '3' atteste de la conformité.

Sans restriction

P3b

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

15.1.2 Directives nationales Germany

Classe risque aquatique (WGK)

Classe de danger pour l'eau 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format du règlement (UE) 2020/878 pour les FDS, toutes les rubriques ont été mises à jour pour inclure les nouvelles données. Veuillez utiliser la FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

Classification harmonisée et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Trans-dichloroethylene (n°CAS 156-60-5); Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage pour Carbon dioxide (CAS No. 124-38-9).

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Aerosol 1; H222, H229	Jugement d'expert
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Acute Tox. 4; H332	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

Fiche de données de sécurité

CSM-3

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 06/01/2023
Date de la Première Édition: 18/02/2014
Version 3.0

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
BCF	Facteur de bioconcentration (FBC)
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
EU	Union européenne
EC	Communauté européenne
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
IATA	International Air Transport Association
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
LC50	Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LD50	Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TWA	Valeur d'exposition moyenne pondérée
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
UK	Royaume-Uni
UN	Organisation des Nations unies

Classification des dangers / Code de classification:

Aérosols Catégorie 1

Flam. Liq. 2; Liquide inflammable, Catégorie 2

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Irrit. 2; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Aquatic Chronic 3; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H222 H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H332: Nocif par inhalation.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.